

Les migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement

Organismes chefs de file : OIT, OIM, CCNUCC

Priorité thématique n° 4

Plan de travail

Septembre 2021

Les adoptions du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (le Pacte mondial) et de l'Accord de Paris pour le climat sont des évolutions historiques qui mettent en lumière les liens entre migration et changements climatiques. La reconnaissance et l'inclusion, dans le Pacte mondial, de facteurs environnementaux de migration témoignent de l'engagement sincère des États à se préparer à des scénarios actuels et futurs de migration. Plusieurs objectifs du Pacte mondial ont trait aux incidences néfastes des catastrophes, des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement¹. L'objectif 2 du Pacte mondial invite notamment à atténuer les catastrophes, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement qui poussent les personnes à migrer (objectif 2, paragraphe 16). Par ailleurs, l'objectif 5 promeut les filières de migration régulières pour les personnes qui migrent en cas d'événement ou de processus soudains ou larvés (objectif 5, paragraphes g) et h)) et l'objectif 7 vise à s'attaquer aux vulnérabilités dans le cadre des migrations et à les réduire. Dans le même temps, l'intégration des questions migratoires à l'Accord de Paris et les travaux réalisés sous les auspices de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques constituent un autre jalon important². L'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, créée par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et son secteur d'activité stratégique d), intitulé « Coopération et facilitation renforcées concernant la mobilité des êtres humains, notamment les migrations, les déplacements et la réinstallation planifiée » ont permis aux États, au système des Nations Unies et à la société civile de chercher des solutions aux liens entre changements climatiques et migration.

Contexte

Les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles, soudains et larvés, redessinent en profondeur les tendances migratoires contemporaines du monde

¹ Pour une analyse de l'intégration des facteurs environnementaux de migration dans le Pacte mondial, consulter <https://environmentalmigration.iom.int/policy/10-key-takeaways-gcm-environmental-migration>.

² Pour une analyse de l'intégration des questions de mobilité humaine dans la CCNUCC, consulter https://environmentalmigration.iom.int/sites/environmentalmigration/files/WIM-TFD-Stakeholder-Meeting_Background-Paper.pdf.



entier et ont une incidence considérable sur les droits de l'homme et la dignité des personnes³. En 2020, quelque 30,7 millions de personnes ont été déplacées pour la première fois par des catastrophes au sein de leur pays⁴. Les événements et processus larvés, comme la désertification, l'érosion des côtes, la hausse du niveau des mers, l'acidification des océans, les pertes d'écosystèmes et la dégradation des terres influencent aussi directement et indirectement les décisions de migration mais sont difficiles à quantifier avec précision. Dans le cas d'événements ou de processus larvés, la migration est souvent due à des causes multiples et la plupart des personnes choisissent de migrer en raison d'une combinaison de facteurs sociaux, politiques, économiques, environnementaux et démographiques. Elles suivent alors différents modèles de migration temporaire ou permanente, au sein de leurs pays ou vers l'étranger. Ces formes de migration se placent sur un spectre continu allant des déplacements de force à des formes de migration plus volontaires. Souvent, les populations qui font déjà face à des violations des droits de l'homme, qui n'ont pas les moyens financiers et sociaux de migrer en dehors des zones dégradées et qui sont prises au piège dans des conditions dangereuses font face à des situations de vulnérabilité exacerbées. À l'inverse, la migration peut aussi avoir une incidence sur les écosystèmes et la disponibilité des ressources naturelles.

Même en atténuant autant que possible les émissions de gaz à effet de serre, tous les pays du monde devront se concentrer sur l'adaptation et la résilience, notamment pour les personnes en situation de précarité et celles qui sont en mouvement. Les incidences néfastes des changements climatiques devraient contribuer à augmenter les migrations dans de nombreuses régions du monde⁵. Des migrations planifiées et bien gouvernées devraient aussi aider les communautés en situation de vulnérabilité à mieux faire face aux incidences néfastes des changements climatiques, notamment en protégeant les droits de l'homme, en proposant des possibilités de diversification des moyens de subsistance et en promouvant la participation active des migrants aux mesures climatiques⁶.

La plupart des migrations liées aux changements climatiques ont lieu vers des villes et viennent s'ajouter à l'urbanisation rapide et aux défis existants d'atténuation des changements climatiques en ville et d'adaptation à ces changements. Plus de 90 % des villes⁷ sont déjà gravement exposées aux risques climatiques alors que le financement de leur adaptation aux changements climatiques représente seulement 3 % à 5 % de l'ensemble des fonds consacrés à l'adaptation aux changements climatiques⁸, lesquels ne constituent qu'environ 20 % du total des financements climatiques⁹.

Après que les hauts responsables du Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations ont adopté le nouveau plan de travail du Réseau pour 2021-2022, les membres du Réseau ont commencé

³ GIEC, [Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution du Groupe de travail I au Sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.](#)

⁴ Observatoire des situations de déplacement interne, 2021, <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2021/>

⁵ Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2018, [The slow onset effects of Climate Change and Human Rights Protection for cross-border migrants.](#)

⁶ OIM, 2017, <https://environmentalmigration.iom.int/making-mobility-work-adaptation-environmental-changes-results-meclep-global-research>

⁷ <https://www.theguardian.com/environment/2021/may/12/one-in-four-cities-cannot-afford-climate-crisis-protection-measures-study>

⁸ <https://www.citiesclimatefinance.org/2021/02/an-analysis-of-urban-climate-adaptation-finance/>

⁹ [Financement de l'action climatique | Nations Unies](#)

à collaborer pour concrétiser les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et du Pacte mondial, afin de mettre au point une feuille de route de mesures en vue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 (COP 26) et du Forum d'examen des migrations internationales, qui se tiendra en 2022.

Compte tenu des engagements solides des États concernant les migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement dans le cadre du Pacte mondial, de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, il y a une occasion à saisir pour le système des Nations Unies afin de renforcer nos réponses concrètes, cohérentes et conjointes aux défis et de tirer parti autant que possible des possibilités relatives à la migration et à la protection des droits de l'homme des migrants dans le contexte des changements climatiques. Pour la première fois, le plan de travail annuel du Réseau des Nations Unies sur les migrations contient une priorité thématique consacrée aux changements climatiques et aux migrations. L'objectif stratégique de cette priorité thématique est de garantir que les discours sur le climat tiennent pleinement compte de la dimension relative à la migration et inversement, notamment que les résultats de la Conférence des Parties à venir, du Forum d'examen des migrations internationales et du bilan mondial de l'Accord de Paris contiennent des recommandations concrètes et applicables en la matière. Le plan de travail de cette priorité thématique est composé des trois piliers suivants :

- **Pilier 1** : Évaluer les connaissances, enseignements tirés et pratiques existants susceptibles de favoriser les synergies entre les différents travaux des Nations Unies sur les migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement ;
- **Pilier 2** : Étendre les espaces de dialogue, d'échanges, de renforcement des capacités et de collaboration concernant les pratiques et connaissances entre les États, les parties prenantes et d'autres initiatives publiques ;
- **Pilier 3** : Élaborer des communications et campagnes publiques conjointes concernant les migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement afin d'appuyer la réalisation des objectifs 2, 5 et 7 du Pacte mondial et la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population de la CCNUCC, en s'appuyant sur les travaux existants du Réseau.

i. Plan de travail 2021-2022

Volet thématique sur les changements climatiques et les migrations		Résultat	Description	Échéance prévue	Organismes chefs de file
Pilier 1	<i>Évaluer les connaissances, enseignements tirés et pratiques existants susceptibles de contribuer à l'examen des avancées collectives et des synergies de l'ensemble des travaux des Nations Unies sur les migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement.</i>	1. Note d'orientation générale	<p>« Associer politique, éléments factuels et pratiques : le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et sa pertinence eu égard aux questions migratoires, environnementales et climatiques. »</p> <p>Cette note d'orientation contiendra une analyse de la manière de se servir des engagements pris dans le cadre du Pacte mondial afin de répondre aux questions migratoires, environnementales et climatiques. Elle contribuera directement à mettre en avant l'aspect de la mobilité humaine lors des délibérations de la future COP 26.</p>	Octobre 2021	OIM, avec des contributions du groupe dans son ensemble
		2. Note d'orientation générale	<p>« Une analyse de l'intégration des questions environnementales dans les politiques migratoires, principalement en Afrique occidentale »</p> <p>Ce document montrera comment les politiques migratoires intègrent les changements climatiques et contiendra des recommandations en vue de répéter cette pratique. S'il recensera/examinera l'ensemble des politiques migratoires disponibles dans le monde, il portera toutefois principalement sur l'Afrique occidentale. Il s'appuiera sur une mise à jour de la cartographie des politiques relatives aux migrations et aux changements climatiques, réalisée en 2018 par l'OIM et l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population.</p>	Janvier 2022, avant la Semaine nationale de la migration à New York (États-Unis).	OIM, avec des contributions du groupe dans son ensemble



		3. Note d'orientation générale	<p>Cette note sera fondée sur une analyse visant à prédire le nombre d'enfants risquant d'être déplacés ou de migrer en raison des changements climatiques et à trouver où ils se trouvent (<i>d'après le nouvel Indice des risques climatiques pour les enfants de l'UNICEF</i>).</p> <p>À partir de ces nouvelles données, la note mettra aussi en avant des solutions et recommandations émergentes visant à protéger, équiper et autonomiser les enfants et les jeunes touchés par la mobilité climatique.</p>	Novembre 2021 – sera publiée en parallèle de la COP 26	UNICEF (en partenariat avec l'Alliance internationale des données sur les enfants en déplacement) avec des contributions du groupe dans son ensemble.
		4. Cartographie de référence de la mise en œuvre du Pacte mondial	<p>La cartographie de référence du Pacte mondial permettra de mettre au point un cadre analytique des indicateurs et, sur cette base, d'analyser les dispositions et processus connexes des politiques publiques et des législations nationales qui intéressent la mise en œuvre des engagements pris au dans le cadre du Pacte mondial et visant à répondre aux questions de mobilité humaine dans des contextes de catastrophe et de changements climatiques.</p> <p>Cette cartographie portera principalement sur les objectifs pertinents du Pacte mondial, en particulier ceux relatifs à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques (objectif 2) et au renforcement de l'accessibilité des filières de migration régulières en cas de catastrophe soudaine ou de processus larvés (objectif 5), en s'appuyant sur les travaux en cours du Groupe de travail thématique 3 sur les filières régulières.</p>	Janvier 2022 (des résultats préliminaires pourront être diffusés avant cette date).	Secrétariat de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, avec des contributions du groupe dans son ensemble. Possibilité de s'aligner sur l'évaluation technique du bilan mondial de la CCNUCC : les contributions des « observateurs » seront reçues l'année suivante, feront l'objet d'une synthèse du Secrétariat de la CCNUCC et alimenteront les réflexions politiques dans le cadre du bilan mondial.
		5. Débat thématique de spécialistes sur l'amélioration de la cohérence de la réponse internationale	Débat de spécialistes sur l'état des lieux des responsabilités existantes de la communauté internationale et des éventuels modèles de structuration/coordination de l'action internationale concernant les migrations liées à l'environnement, en vue	À confirmer	Plusieurs chefs de file et contributions du Zolberg Institute (Université de Georgetown) et du

		à la mobilité environnementale	d'améliorer la cohérence et de mieux aider les organisations régionales et sous-régionales et les États.		groupe dans son ensemble. Peut aussi alimenter le bilan mondial de la CCNUCC.
		6. Guide de bonnes pratiques	Pour une collecte responsable de données sur les incidences des changements climatiques sur les migrations, en particulier sur les incidences des effets climatiques larvés.	À confirmer	HCDH
		7. Note d'orientation générale	Répondre aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité par l'action humanitaire dans des contextes de catastrophes naturelles soudaines et larvées.	À confirmer	HCDH
Pilier 2	<i>Étendre les espaces de dialogue, d'échanges et de collaboration concernant les pratiques et connaissances entre les États, les parties prenantes et d'autres initiatives dirigées par des États.</i>	1. Espace d'échange au sein du Pôle du Réseau sur les migrations	Mettre en place un espace d'échange en vue d'examiner les changements climatiques et la migration. Cet espace constituera une plateforme de consultation et de recueil de contributions des parties prenantes avant les campagnes sur les médias sociaux, les réunions et les événements organisés par le Groupe de travail thématique.	Septembre 2021	Plusieurs chefs de file, Pôle du Réseau sur les migrations
		2. Série de dialogues	Un dialogue entre les pays champions du Pacte mondial, les autorités locales, les parties prenantes et les praticiens sur la mobilité humaine dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement. Cette session bénéficiera de l'expérience de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) concernant la mise en œuvre du programme conjoint du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration visant à traiter les questions de migration et de changement climatique dans cette région et d'autres pratiques d'adaptation utilisées dans le Pacifique. La réunion contribuera à encadrer les échanges du Forum d'examen des migrations internationales sur la mise en œuvre des objectifs 2 et 5 du Pacte mondial.	Octobre 2021	Plusieurs chefs de file.



		3. Atelier de renforcement des capacités	Adressé aux pays champions du Pacte mondial mais ouvert aux autres États, au sujet des changements climatiques, du Pacte mondial et des droits de l'homme des migrants. Cet atelier pourrait intégrer des supports de formation déjà élaborés par des membres du Réseau, en les adaptant au contexte du Pacte mondial.	À confirmer	HCDH
Pilier 3	<i>Élaborer des communications et campagnes publiques conjointes concernant les migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement afin d'appuyer la réalisation des objectifs 2, 5 et 7 du Pacte mondial et la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population de la CCNUCC, en s'appuyant sur les travaux existants du Réseau.</i>	1. Publications sur les médias sociaux	Les publications sur les médias sociaux sensibilisent aux incidences de la dégradation du climat et de l'environnement sur les migrations. Doit s'appuyer sur des publications et portraits collectifs et coordonnés, ainsi que sur des recommandations concrètes du Réseau.	À partir d'octobre 2021 jusqu'à la COP 26.	Secrétariat du Réseau avec plusieurs chefs de files et des contributions des parties prenantes.
		2. Consultation concernant les communications relatives à la Conférence des Parties	Consultation ouverte avec les parties prenantes sur les communications conjointes relatives aux migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement en vue de la future COP 26.	Octobre 2021	Secrétariat du Réseau avec plusieurs chefs de files et parties prenantes.
		3. Tribune	Publication d'une tribune du Coordonnateur du Réseau au sujet du Pacte mondial et de sa pertinence eu égard aux questions de migration, d'environnement et de changement climatique.	Novembre 2021 – COP 26	Secrétariat du Réseau, à partir des contributions de l'OIM et des autres chefs de file.
		4. Note d'orientation	En se fondant sur le résultat 1.2, élaborer conjointement une note d'orientation sur la manière dont les pays peuvent intégrer la question de l'environnement à leurs politiques migratoires.	Forum d'examen des migrations internationales de 2022	OIM et autres chefs de file et contributions du groupe
		5. Principes directeurs relatifs à la mobilité climatique des enfants	Ces lignes directrices seront fondées sur des cadres normatifs existants, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, les objectifs de développement durable, la législation relative aux migrations internes et aux réfugiés, la législation internationale relative aux droits de l'homme, la législation internationale relative aux changements climatiques (notamment l'Accord de Paris), des documents pertinents et des accords internationaux relatifs à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe.	Novembre 2021 – COP 26	UNICEF et OIM, avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, l'Université de Georgetown et des contributions du groupe



			<p>Ce résultat est tiré des travaux de l'UNICEF et de l'OIM sur la mobilité climatique des enfants en 2020, qui ont réuni des universitaires, des spécialistes, des représentants de la société civile, des décideurs et de jeunes migrants climatiques afin de mieux comprendre comment les enfants migrants et les jeunes migrants sont touchés par la mobilité climatique.</p>		
--	--	--	---	--	--



ii. Calendrier pour 2021-2022

RÉSULTAT	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	T1 2022
Pilier 1 - Résultat 1 : Orientation générale de mise en œuvre du Pacte mondial en vue d'examiner les questions de migration, d'environnement et de changement climatique							
Pilier 1 - Résultat 2 : Note d'orientation sur l'intégration des questions environnementales dans les politiques migratoires							
Pilier 1 - Résultat 3 : Note d'orientation sur les incidences attendues des déplacements d'enfants liés aux changements climatiques							
Pilier 1 - Résultat 4 : Cartographie de référence de la mise en œuvre du Pacte mondial							
Pilier 1 - Résultat 5 : Débat de spécialistes sur l'amélioration de la cohérence de la réponse internationale à la mobilité environnementale							
Pilier 2 - Résultat 1 : Espace d'échange au sein du Pôle du Réseau sur les migrations							
Pilier 2 - Résultat 2 : Série de dialogues							
Pilier 3 - Résultat 1 : Campagne sur les médias sociaux et recueil de portraits							
Pilier 3 - Résultat 2 : Consultation concernant les communications relatives à la Conférence des Parties							
Pilier 3 - Résultat 3 : Tribune							
Pilier 3 - Résultat 4 : Note d'orientation sur l'intégration des questions environnementales dans les politiques migratoires							
Pilier 3 - Résultat 5 : Principes directeurs relatifs à la mobilité climatique des enfants							